

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance n°03/25 du 07 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le sept avril,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 31/03/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FAIVRE, Maire

Présents (10) : Mrs FAIVRE Michel, CUINET Franck, FAIVRE Baptiste, JACQUES Lionel, PELLEGRINI Thomas, REINERO Didier, SANZ Didier, Mmes, MILLE Karine, MINARY Marie-Claire, VALLET Alexia (arrivée à 20h30).

Excusés (5) : Mr SEEL Emmanuel, Mr CÔTE-COLISSON Romain, Mr PELLEGRINI Sylvain, Mr TONETTI Romain, Mme MAJ Anne.

Mr Thomas PELLEGRINI est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **1 - Approbation du CFU 2024 (compte financier unique)**
BUDGETS COMMUNAL-EAU-BOIS-GROUPEMENT SCOLAIRE
- **Vote des taxes**
- **Vote du budget primitif 2025**
- *BUDGETS COMMUNAL-EAU-BOIS-GROUPEMENT SCOLAIRE*

QUESTIONS DIVERSES

.....

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de séance du 26 février 2025 est adopté à l'unanimité.

1/Vote du compte financier unique 2024

BUDGET PRINCIPAL - GROUPEMENT SCOLAIRE – EAU- BOIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 50.23 du 30/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de OYE-ET-PALLET ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de OYE-ET-PALLET ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

COMMUNE DE OYE-ET-PALLET - 43870 Budget Grpt Scolaire Inter - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	781 077,00	159 600,00	940 677,00
	Recettes réalisées (1)	B	616 814,25	152 400,00	769 214,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	923 541,25	176 860,84	1 100 402,09
	Dépenses réalisées (1)	E	805 132,61	140 708,83	945 841,44
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soide des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-188 318,36	11 691,17	-176 627,19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	142 464,25	17 280,84	159 725,09
Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-45 854,11	28 952,01	-16 902,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-45 854,11	28 952,01	-16 902,10

Séance n°03/25- DCM n°17.25
 Délibération certifiée exécutoire.
 Transmise en préfecture
 Publiée le 14/04/25

COMMUNE DE OYE-ET-PALLET - 43802 BUDGET BOIS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	21 800,00	121 084,02	142 884,02
	Recettes réalisées (1)	B	3 900,00	158 179,67	161 979,67
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	18 000,00	180 500,00	198 500,00
	Dépenses réalisées (1)	E	5 300,00	162 254,20	167 554,20
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soide des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 500,00	-4 074,53	-5 574,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	59 415,98	59 415,98
Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 500,00	55 341,45	53 841,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 500,00	55 341,45	53 841,45

L'assemblée délibérante constate une erreur sur la présentation générale du CFU du budget bois, (page 6 : I-B1), elle souligne que le résultat antérieur des investissements (2023) d'un montant de 3800 € n'est pas reporté sur la ligne H. Ceci a pour effet, de modifier les résultats cumulés (ligne G). Le maire décide de rapporter ce fait et propose de ne retenir que les montants indiqués sur la page 7 : I-B2, résultats d'exploitation qui eux sont justes.

Séance n°03/25- DCM n°15.25
 Délibération certifiée exécutoire.
 Transmise en préfecture
 Publiée le 14/04/25

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	87 730,00	110 918,89	198 648,89
	Recettes réalisées (1)	B	87 730,60	108 017,54	195 748,14
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	122 330,44	136 628,00	258 958,44
	Dépenses réalisées (1)	E	63 918,11	131 806,29	195 724,40
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	23 812,49	-23 788,75	23,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	34 600,44	25 709,11	60 309,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	58 412,93	1 920,36	60 333,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	58 412,93	1 920,36	60 333,29

Séance n°03/25- DCM n°16.25
 Délibération certifiée exécutoire.
 Transmise en préfecture
 Publiée le 14/04/25

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	681 019,15	652 000,00	1 333 019,15
	Recettes réalisées (1)	B	366 079,71	659 702,30	1 024 782,01
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	376 438,46	797 313,46	1 173 751,92
	Dépenses réalisées (1)	E	192 787,46	432 499,88	625 287,34
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	173 292,25	226 202,42	399 494,67
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	145 313,46	145 313,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	173 292,25	371 515,88	544 808,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	173 292,25	371 515,88	544 808,13

L'assemblée délibérante constate une erreur sur la présentation générale du CFU du budget principal (page 6 : I-B1), elle souligne que le résultat antérieur des investissements (2023) d'un montant de 304 580,69 € n'est pas reporté sur la ligne H. Ceci a pour effet, de modifier les résultats cumulés (ligne G). Le maire décide de rapporter ce fait et propose de ne retenir que les montants indiqués sur la page 7 : I-B2, résultats d'exploitation qui eux sont justes.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés		B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-304 580,69		173 292,25		-131 288,44
Fonctionnement	449 894,15	304 580,69	226 202,42		371 515,88
TOTAL I	145 313,46	304 580,69	399 494,67		240 227,44

Séance n°03/25- DCM n°18.25
 Délibération certifiée exécutoire.
 Transmise en préfecture
 Publiée le 14/04/25

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance, pour le vote du CFU 2024, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mr le Maire propose Mr Thomas PELLEGRINI, en sa qualité de 1^{er} adjoint.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024
des budgets BOIS, EAU, GROUPEMENT SCOLAIRE et PRINCIPAL de la commune de OYE-ET-PALLET
- **DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Résultat du vote :
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2 / VOTE DES TAUX DES 4 TAXES 2025

Mr le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu les articles 1636B sexies à 1636 B undies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, de fixer les taux des taxes pour 2025 comme suit :

Taxes	Ex. 2024	Ex. 2025
Taxe foncière bâti	29.85	29.85 (taux communal + taux départemental)
Taxe foncière non bâti	21.81	21.81
CFE	17.49	17.49
Taxe d'habitation (hors résidences principales et logements vacants)	13.55	13.55

Résultat du vote :
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Séance n°03/25- DCM n°19.25
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 14/04/25

3/ AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET BOIS

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 3 800,00 €		- 1 500.00 €	Dépenses 0 Recettes 0	0 €	- 5 300,00 €
FONCT	59 415.98 €		- 4 074.53 €			55 341,45 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	55 341.45 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 5 300.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	50 041.45 €
Total affecté au c/1068 :	5 300.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION : 0
--

Séance n°03/25- DCM n°20.25 Délibération certifiée exécutoire. Transmise en préfecture Publiée le 14/04/25

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	34 600.44 €		23 812.49 €	Dépenses 0	0 €	58 412.93 €
				Recettes 0		
FONCT	25 709.11 €		- 23 788.75 €		0 €	1 920.36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Considérant que la section d'investissement présente un excédent, il n'y a pas lieu de voter une affectation de résultat.

Séance n°03/25- DCM n°21.25 Délibération certifiée exécutoire. Transmise en préfecture Publiée le 14/04/25

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET GROUPEMENT SCOLAIRE

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	142 464.25 €		- 188 318.36 €	Dépenses 0	0 €	- 45 854.11 €
				Recettes 0		
FONCT	17 260.84 €		11 691.17 €			28 952.01 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	28 952.01 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	28 952.01 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
Total affecté au c/1068 :	28 952.01 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)	0 € 0 €

Séance n°03/25- DCM n°22.25
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 14/04/25

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 304 580.69 €		173 292.25 €	Dépenses 0	0 €	- 131 288.44 €
				Recettes 0		
FONCT	145 313.46 €		226 202.42 €			371 515.88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	371 515.88 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 131 288.44 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	240 227.44 €
Total affecté au c/1068 :	131 288.44 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002)	0 € 0 €

Résultat du vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Séance n°03/25- DCM n°23.25
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 14/04/25

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET BOIS

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de **169 200,00 €**.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes **17 300,00 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

Résultat du vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION :

Séance n°03/25- DCM n°11.25
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 14/04/2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET GROUPEMENT SCOLAIRE.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de **203 600,00 €**.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes **272 354,11 €**.

Après en avoir, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

Résultat du vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Séance n°03/25- DCM n°13.25
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 14/04/2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET EAU

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de **126 604,31 €**.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes **139 694,11 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

Résultat du vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Séance n°03/25- DCM n°12.25
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 11/04/2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

La section de fonctionnement est présentée avec un montant en dépenses et en recettes de **910 727,44 €**

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de **546 749,88 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

Résultat du vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Séance n°03/25- DCM n°14.25
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 14/04/2025

5/ EMPLOIS SAISONNIERS

Mr le Maire informe les élus qu'un candidat au poste de saisonnier s'est proposé pour l'ensemble de la période d'été. Il s'agit de Mr Corentin VIENNET, habitant du village. Il explique également que vu la charge de travail, il serait peut-être nécessaire d'avancer la période de recrutement au 15/05/2025 afin qu'il puisse aider Christophe plus rapidement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition et charge le maire de procéder au recrutement de Mr VIENNET Corentin dès le 15 mai 2025.

Résultat du vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Séance n°03/25- DCM n°24.25
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 14/04/2025

QUESTIONS DIVERSES

Journée fleurissement : Mr le Maire rappelle à la bonne volonté des élus la matinée du samedi 04 mai pour le fleurissement du village

Repas de la fête des mères : Mr le Maire rappelle également la date arrêtée pour la fête des mères au vendredi 24 mai 2024 et compte sur les élus pour le service du repas.

La séance est levée à 23h00

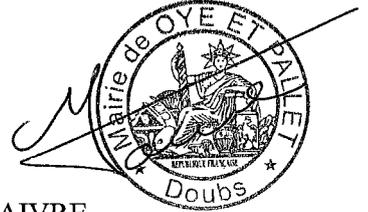
*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre*

Le secrétaire de séance



Thomas PELLEGRINI

Le Maire



Mr Michel FAIVRE